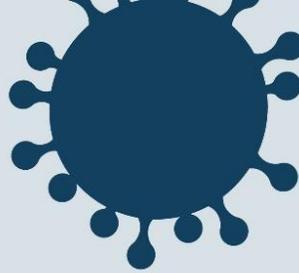


Trajectoire pour les usagers nécessitant un examen d'échographie

Pour les patients de la zone COVID de l'urgence majeure, des soins intensifs (6^e et 2^e) et du 2^e étage

1. Remplir la requête de radiologie avec toutes les informations obligatoires ainsi que le niveau d'isolement de l'utilisateur.
2. Faxer la requête au # suivant : 418-228-1593 avec la mention du lieu physique de la demande. Le service de radiologie fera analyser la demande par le radiologiste, par la suite, la radiologie confirmera appelant #37800 pour Urgence COVID, #36000 pour l'USI (6^e), #34400 pour l'USI (2^e), #32000 pour le 2^e étage pour les informer à quel moment sera l'examen ainsi que la préparation s'il y a lieu.
3. Pour toutes les demandes : Elles seront analysées par un radiologiste afin de savoir si l'examen se déroulera au chevet ou au département.
4. **Au département** : Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire : Ils devront être dirigés par le brancardier avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection) à la salle d'échographie # 10. Après l'examen, l'utilisateur sera accompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection).
5. **Au chevet** : Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire : Le technologue autonome en échographie ou le radiologiste se déplace au chevet avec l'appareil de la salle #10 avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection).
6. **Au département** : Pour les usagers à protection aérienne/contact renforcée. Ils devront être dirigés par le brancardier avec l'équipement de protection requise (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection) à la salle d'échographie # 10. Après l'examen, l'utilisateur sera accompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requis (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection).



7. **Au chevet** : Pour les patients à protection aérienne/contact renforcée : Le radiologiste ou le technologue autonome se déplacera au chevet avec l'appareil de la salle #10 avec l'équipement de protection requis (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection).

Pour le transport des usagers qui doivent aller au département :

- Le personnel soignant doit préparer et amener l'usager à la sortie de la zone.
- Faire porter un masque à l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains et placer une couverture sur le fauteuil roulant ou la civière et en recouvrir l'usager.
- Le brancardier doit revêtir un ÉPI propre (selon l'isolement du patient) pour reconduire l'usager.
- Pour l'examen, l'usager restera sur la civière et retournera à l'unité sur celle-ci.
- Au retour à l'unité, le brancardier laisse l'usager à l'entrée de la zone et les infirmières le prennent en charge.
- L'infirmière doit désinfecter la civière dans la chambre avec des linges d'oxyvir avant de la ressortir de la chambre.

Désinfection de l'appareil ou la salle d'examen.

Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer la lingerie et désinfecter la salle et tout ce qui a été touché par l'usager ou par le personnel. Disposer selon les procédures habituelles en gouttelettes/contact. Voir p. j.
- **Au chevet** : Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil selon la procédure habituelle en gouttelettes/contact. Voir p. j.

Dans le cas d'une précaution aérienne/contact renforcée

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer les fournitures et la literie. Attendre le changement d'air (1h15) avant d'effectuer la désinfection de type Contact par l'équipe de l'hygiène et salubrité.



- **Au chevet** : Disposer selon les procédures habituelles en aérienne/contact renforcée. Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil mobile selon la procédure habituelle aérienne/contact renforcée. Voir p. j.

*** Les examens seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur d'en assurer le suivi.